

EDITORIAL

Chaque mois apporte son lot de mauvaises nouvelles sur le front du logement, et notre journal s'en fait largement l'écho. C'est pourtant insuffisant et nous nous demandons souvent —vous nous demandez— comment il est possible d'aller plus loin. Nous vous proposons aujourd'hui le vade-mecum du citoyen attentif à ce problème. Découpez cet éditorial, conservez-le précieusement, et n'hésitez pas à vous en servir.

Dès que vous constatez l'ouverture d'un chantier dans votre immeuble ou un immeuble voisin (par exemple la pose d'un échafaudage), il faut procéder aux vérifications suivantes:

1) Y a-t-il **autorisation** délivrée par le Département des Travaux Publics?

2) Dans l'affirmative, les travaux engagés sont-ils **conformes** à l'autorisation? (Si nécessaire, vous pouvez prendre contact avec notre association qui se chargera des vérifications).

3) Une attention particulière doit être portée à la prochaine affectation des locaux: **aucune transformation de logements en bureaux, hôtels, ni mêmes en petites chambres meublées n'est autorisée**, sauf en de rares exceptions. L'interdiction de changement d'affectation se fonde sur l'activité recensée en 1962.

4) Si le logement est maintenu, il faut encore vérifier que les locataires actuels bénéficient de **garanties suffisantes pour pouvoir rester dans leurs logements**.

A titre d'information, sachez que deux types d'autorisations peuvent être délivrées:

— L'APL (Autorisation Par Lettre), qui ne fait pas l'objet d'une publication dans la Feuille d'avis officielle (FAD), et qui intervient dans les cas où il n'y a pas d'augmentation de loyers, ou lorsque celle-ci est légère (3 à 4%). Le propriétaire est obligé d'informer les locataires sous peine de devoir redéposer une demande d'autorisation, car l'APL peut faire l'objet d'un recours dans les délais prescrits.

— L'AUTORISATION NORMALE (préalable ou définitive), qui fait l'objet d'une parution dans la FAO. L'information des locataires est là aussi obligatoire et doit comprendre la liste exacte des travaux, l'annonce d'une éventuelle augmentation de loyer ainsi que de la possibilité d'un recours.

Les loyers après travaux ne doivent pas excéder 2400 francs par pièce et par an; il y a cependant exception pour la Vieille Ville et dans les cas de réfection de petits bâtiments anciens où le prix par pièce et par an après travaux peut être de 4000 francs au maximum pour autant que les appartements soient vides au moment où les travaux commencent.

Soyez attentifs, et prévenez-nous de toute modification illégale. C'est là notre seule force.

A BIENTOT
AU VICTORIA-HALL

C'est en effet cet automne que les mélomanes pourront reprendre partiellement possession de leur salle préférée. Quelques membres de notre comité ont pu admirer en avant-première les résultats de la réfection lors d'une visite animée par M. COURT, chef du service des bâtiments de la Ville de Genève. Les dégâts provoqués par l'incendie, et surtout par la chaleur étaient considérables: l'orgue avait entièrement fondu, les plâtres qui constituent l'essentiel de la structure du bâtiment ont dû être vérifiés centimètre par centimètre et les grandes fresques du plafond étaient irrécupérables. Aujourd'hui, les travaux vont bon train pour permettre une réouverture au public dès l'automne. Les artisans ont réappris les anciennes techniques: chablon, tamponnage, dorure à la feuille. Leur intervention est masquée (vieillessement artificiel des peintures, patine) là où seule une petite partie du décor était à refaire, alors qu'elle restera visible partout où il a fallu redécorer des grandes surfaces. Le plafond ne sera pas terminé en septembre et un faux plafond restera en place toute l'année prochaine. Ce n'est donc que dans une année que l'on pourra se faire une idée réelle des prodiges accomplis dans cette salle et que l'on pourra découvrir les peintures d'AP-PIA. Mais ce que nous avons pu voir nous permet de penser que le public genevois sera satisfait de la manière dont cette réfection a été menée.

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 27 - JUIN - PARAÎT 4 À 6 FOIS PAR AN.

ÉDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT ET H. SCARRY.



MACARONS ET CIRCULATION

Selon une loi du 23 mars 1984 modifiant la loi sur la circulation routière, «la circulation peut être restreinte et le parcage réglementé de façon spéciale, notamment dans les quartiers d'habitation» afin de «protéger les habitants ou d'autres personnes touchées de manière comparable contre le bruit et la pollution de l'air, pour assurer la sécurité, faciliter ou régler la circulation, ou pour satisfaire à d'autres exigences imposées par les conditions locales». Dans le double but d'encoura-

ger les autorités à se servir des nouvelles possibilités qu'offre cette loi et de déterminer parmi les véhicules stationnés dans la haute ville quelle proportion appartient à des habitants, notre association est en train d'imprimer un macaron autocollant que nous distribuerons aux personnes concernées. C'est une première démarche en vue de résoudre les problèmes de la sécurité et du bruit dans le quartier. Nous espérons vivement qu'elle sera reprise par les autorités.

INAUGURATION DE L'ECOLE
FERDINAND HODLER

Deux fêtes en une semaine, il fallait bien ça pour saluer notre «nouvelle» école de quartier.

Samedi 31 mai, la fête fut populaire: les enfants, leurs parents et les habitants du quartier ne se sont pas laissés impressionner par la bise: ils ont été nombreux à venir visiter l'école, participer aux jeux que les élèves et leurs enseignants avaient préparés ou manger salades, saucisses et pâtisseries.

Mardi 3 juin, pas d'odeur de saucisses, l'ambiance s'était faite plus solennelle: ce n'est pas tous les jours que deux conseillers administratifs (MM. KETTERER et SEGOND) et un conseiller d'Etat (M. FOLLMI) viennent raconter aux élèves et aux invités l'histoire de leur école et de sa transformation. Les élèves semblent avoir bien résisté aux discours, ainsi que l'ont montré les cris de joie saluant l'envol de centaines de ballons multicolores et le joyeux chant des enfants de 5e année.

Seule ombre au tableau: le préau dont nous vous annonçons dans notre dernier journal qu'il ne corres-

pondait pas aux normes (il faudrait 6 m² par élève) ne sait pas où grandir. M. KETTERER ne désespère pas de trouver une solution; espérons que la pétition que les deux associations de la Vieille Ville et les parents d'élèves ont remise au Conseil municipal encouragera les propriétaires voisins de l'école à faire un effort.

LES CONTEURS DANS
LA VIEILLE VILLE

Maintenant que la Vieille Ville a repris son aspect habituel, suite au Marché aux Pistoles, nous envisageons d'organiser la présentation de contes pour enfants, à la Treille pour commencer, puis aux Bastions. Des affiches placardées dans les écoles, garderies et crèches du quartier vous indiqueront les heures, dates et lieux. Ces contes seront racontés par le groupement des Conteurs.

Naissance:



LE ROZZEL

CREPERIE - BAR A CAFE
... et depot de pain!
Tél. 21 89 29
Nouvelle adresse: 18 GRAND'RUE
8³⁰ à 21⁰⁰

DES WEEK-ENDS PIETONS?

M. Claude HAEGI a exprimé dans la Suisse du 27 mai son souhait que la Vieille Ville puisse être fermée à la circulation durant les week-ends estivaux, vu le plaisir qu'ont les Genevois à s'y réunir (voir succès du Marché aux Pistoles). Cette idée nous enchante et nous avons écrit au Courrier des lecteurs de la Suisse pour faire part de notre intention de lancer une grande enquête auprès des habitants de la Vieille Ville cet automne afin de connaître leurs sentiments à ce propos. Affaire à suivre donc.



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

Ecole Secrétariat

(ANCIENNE ECOLE PIGIER)

Speedwriting I T T

boulevard des Tranchées
entrée 20, rue Sturm - 1206 Genève
Tél. 022 / 47 36 30



2 PLACE du BOURG de FOUR
Tél. 20 13 98

Schott
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

ADIEU AU TRAFIC DE TRANSIT DANS LA VIEILLE VILLE!

Bernard ZIEGLER, conseiller d'Etat, nous a invité récemment à une séance d'information sur les problèmes de circulation dans la Vieille Ville. Voici les principaux résultats de cette rencontre. Sans aller aussi loin que nous le souhaitions, les projets qui vont très prochainement être mis en œuvre constituent un premier pas important vers la fermeture de la Vieille Ville à tout trafic de transit (celui-ci représente 50% du trafic actuel dans la Vieille Ville!). Deux boucles de circulation vont être créées.

— les automobilistes pénétrant dans la Vieille Ville par la rue des Chaudronniers seront contraints de tourner à droite au débouché sur le Bourg-de-Four et de descendre la rue Verdaine;

— les automobilistes venant de la rue de la Croix-Rouge ne pourront plus emprunter la rue Piachaud. Il ne sera plus permis d'accéder à la Haute-Ville de ce côté autrement que par la rue Saint-Léger. En haut de celle-ci, il sera possible de rejoindre la rue Etienne-Dumont et, nous le regrettons, la rue de l'Hôtel-de-Ville, mais impossible de traverser le Bourg-de-Four en direction de la rue Verdaine;

— la troisième boucle initialement prévue, qui devait améliorer la situation dans le secteur rue Calvin-Grand'Rue - rue de la Tertasse ne pourra pas être réalisée du fait de l'opposition des pompiers, mais nous ne désespérons pas de trouver rapidement une formule qui puisse les satisfaire.

Le minibus de la Vieille Ville ainsi que les deux-roues légers auront toujours la possibilité de traverser le Bourg-de-Four qui sera doté d'un aménagement léger et provisoire.

Nous nous félicitons de ce que des mesures que nous réclamons depuis longtemps soient enfin prises. Cependant nous ne triompherons pas car ces projets sont insuffisants: aucune place de stationnement n'est supprimée; les livraisons seront autorisées sur la nouvelle esplanade du Bourg-de-Four durant toute la journée; la rue de l'Hôtel-de-Ville ne sera pas fermée au trafic privé. En résumé, la Vieille Ville ne deviendra pas demain un paradis pour piétons.

Une raison d'espérer pourtant: ces mesures sont présentées comme provisoire, et on nous a promis que lorsque le parking de Saint-Antoine sera construit, on pourra imaginer d'aller plus

loin: fermeture de certains tronçons supplémentaires, suppression du stationnement en surface, etc. A propos de ce parking, une équivoque a été levée: il est exclu qu'il favorise le stationnement des pendulaires (qui garent leur voiture en allant au travail pour ne plus la toucher avant le soir), les tarifs seront donc fortement progressifs, sauf en ce qui concerne les places réservées aux habitants.

Vous savez que notre association s'est opposée à la construction de ce parking, tant qu'un certain nombre de garanties n'étaient pas données quant à une diminution de la circulation dans la Vieille Ville. Il nous faut à présent décider si les projets présentés ci-dessus marquent des progrès suffisants pour que nous puissions lever notre opposition. Cette décision sera prise à l'heure où vous lirez ces lignes et nous vous en informerons dans notre prochain journal.



L'ARBRE ET LA VILLE DE GENEVE

Lors de la séance mensuelle du 12 mai, M. Roger BEER nous a présenté le Service des Parcs et Promenades: les 200 employés de ce service entretiennent 500.000 plantes chaque année, utilisées pour les massifs, bacs et fontaines; ils ont la responsabilité de 40.000 arbres répartis en 400 variétés —alors que naturellement on ne compte que 50 espèces différentes dans le bassin genevois! 250 hectares de parcs entretenus avec un budget annuel de 14 millions de francs, cela fait 17 m² et 90 francs par habitant: les Genevois sont donc bien lotis du point de vue de la verdure.

En ville, l'imperméabilité du sol (durcissement), le manque de lumière (brouillard), l'augmentation de la température, le manque de terre et de place pour les racines, mais aussi les blessures souvent dues à la circulation automobile posent des problèmes d'entretien particuliers. Les arbres sont constamment surveillés, entretenus, taillés, parfois remplacés, essentiellement pour des raisons de santé, de sécurité ou de droit de vue. Chaque arbre est recensé sur un bordereau où sont enregistrées une quarantaine de données qui permettent de le suivre et de prévoir son remplacement éventuel. Les contrats de culture représentent une innovation intéressante de la Ville: des arbres sont achetés à des pépiniéristes qui les entretiennent jusqu'au moment où on en a besoin. Cela permet à la Ville d'obtenir des arbres de bonne taille, tous semblables, en grande quantité, ce qui est indispensable pour les arbres d'alignement et les allées.

M. Guy-Olivier SEGOND a animé la seconde partie de la soirée en évoquant une question qui lui tient particulièrement à cœur: l'achat par la Ville de parcs dans les zones qui s'urbanisent comme par exemple Grange-Canal. La ville s'étend et des zones de verdure doivent être préservées pour l'avenir. Un autre problème épineux est celui de l'envahissement des parcs par les automobiles et les cars. Pour finir, M. SEGOND nous a parlé de l'importance que peut jouer l'information dans la protection du patrimoine végétal. L'action «un arbre-une école», par exemple permet de sensibiliser les enfants au rôle des arbres, et à travers eux, leurs parents.

A la suite de cette soirée, une question se pose: devons-nous continuer à organiser ce genre de réunions pour moins de 20 personnes; n'est-il pas gênant de mobiliser des conférenciers qui sont déjà largement occupés par ailleurs pour si peu d'auditeurs? Vos remarques et suggestions à ce propos nous feraient plaisir.

TART
Tertes, Tabac,
journaux,
gadgets divers...
7h à 1h du mat.
(vend et samedi
jusqu'à 2 heures)
1 Carrefour de Rive
Tél: 36.06.10

GALAXIE-STORE

LES OLIVADES

Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 20 64 33

UN PEUPLE DE
CULS-DE-JATTE?



BASSIN DES BASTIONS

Nous avons écrit à M. Claude KETTERER, maire de la Ville de Genève, avec copie au DTP, pour leur demander de prendre des mesures urgentes de protection de la pièce d'eau se trouvant devant les Réformateurs aux Bastions. Un enfant a en effet failli s'y noyer récemment et nous estimons qu'un bassin tout proche d'une place de jeux très fréquentée doit être mieux protégé qu'il ne l'est actuellement (par des «buissons» hauts de 10 cm!).

AMENAGEMENT DE RIVE

Bien qu'il soit trop tard pour rendre au quartier de Rive son unité architecturale et urbanistique, nous saluons l'initiative du Conseiller d'Etat C. GROBET qui veut sauver les bâtiments de la fin du XIXe s, ou du début du XXe s, qui peuvent encore l'être. Le nouveau règlement du quartier de Rive que son département vient de mettre à l'enquête publique protégera entre autres les anciens immeubles contre toute tentative de surélévation.

BULLETIN D'ADHESION A L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association
des Habitants du Centre et Vieille-Ville:
(Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.

Rue St. Victor 4, 1206 Genève.

pinocchio
Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons

M. et Mme G. MORI

3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72

8 à 13h - 14 à 18:30 Ferme le samedi

SUD
GENEVE

1 place de l'Île 28 46 20

ALBIOL
PORRET
SPAHNI

Fouchault l'Opticien



lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENEVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11